26me Année 5323 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Samedi 13 Mai 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue d'Havré, 25.
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 12 MAI 1882

Bulletin du Jour

Les dernières nouvelles du Caire annonçant le dissentiment survenu entre le khédive et ses ministres et l'intention de ceux-ci, d'en appeler à l'Assemblée des Notables pour la convocation de laquelle ils se passeront de l'assentiment de Tewfik-Pacha, sont venues fort à propos pour empêcher M. de Freycinet de répondre d'une façon quelque peu claire à la question que M. Villeneuve lui adressait hier à la Chambre. Après comme avant le discours du président du conseil, on continue donc à ignorer comment et pourquoi nous agirons, bien que notre action prochaine ne puisse être révoquée en doute. Mais le ministre des affaires étrangères a rassuré la Chambre au sujet de l'assentiment des puissances et du bon vouloir de l'Angleterre : il a déclaré que le gouvernement serait à la hauteur de ses devoirs dont il acceptait d'avance la responsabilité devant le pays, et la majorité ne lui en a pas demandé davantage; ses applaudissements lui ont donné un vote de confiance.

Ah ! si pareille chose s'était passée sous la monarchie, quels cris chez les républicains pour protester contre un semblable escamotage de l'initiative et du contrôle du Parlement ! Mais nous avons un gouvernement radical et les conservateurs, qui se taisent par devoir de patriotisme, n'en penseront pas moins tout bas, qu'il y avait une autre manière de proclamer le droit et le devoir de la France, et de faire entendre sa voix jusque sur les bords du Nil, afin d'y prévenir les complications redoutables qui menacent de s'y produire.

Après un silence de près de trois mois, qui a dû singulièrement lui peser, M. Gambetta a fait avant-hier soir sa rentrée politique. Il aurait pu trouver dans certains départements des auditoires complaisants, mais il a dédaigné de se faire entendre aux provinciaux, et c'est à deux pas de ces « repaires » où il avait promis de poursuivre ses adversaires, qu'il a entrepris de se faire décerner un triomphe.

Il avait habilement choisi son terrain, trié ses auditeurs. Mais il avait compté sans les intransigeants, qui se sont faufilés dans la salle du banquet, et qui ont saisi l'occasion qui leur a été offerte par l'intervention maladroite de M. Naduad, pour essayer de faire échouer ce plan si habilement conçu. Le discours de M. Gambetta ne marquera pas d'ailleurs dans les fastes de l'éloquence. Il a chanté, et bien chanté, nous le reconnaissons, le même air qu'il fait entendre depuis longtemps. Il a vanté la solidarité qui unissait les employés des compagnies, et naturellement il a fait l'éloge de Grisel, le héros de la journée. On sait que Grisel a été décoré, sous « feu le grand ministère, » pour avoir sauvé la vie à tout un convoi de voyageurs, il y a quelque vingt-cinq ans, en transgressant les ordres qu'il avait reçus. L'indiscipline — cette mauvaise conseillère — avait eu, cette fois la main heureuse. Mais est-il prudent de l'honorer, de la glorifier ainsi.

Nous ne sommes pas les seuls qui regrettent ce banquet triomphal en l'honneur de Grisel. N'est-il pas à craindre, comme le reconnaît un journal républicain, que des collègues du décoré d'hier ne veuillent avoir, eux aussi, leur croix et leur banquet? Il faut donc prendre garde à la manie imitative. Si Grisel faisait école, si devant chaque pont les trains s'arrêtaient, en souvenir de l'heureuse désobéissance du héros de l'Elysée-Montmartre, « ce ne seraient plus des croix d'honneur, comme le dit fort bien une feuille socialiste, mais des croix de cimetière qu'on verrait aligner sur le passage des mécaniciens indépendants. »

Il y a eu autre chose que cette glorification de l'indiscipline. M. Gambetta n'a pas oublié ses projets de ministre. Il tient à mettre les grandes compagnies à la raison, et, pour briser leur résistance, sous prétexte de « solidarité, » il groupe tous leurs employés, il les flatte, se compare à eux, s'impose à leur choix, et espère ainsi provoquer, si besoin est, une grave et menaçante manifestation contre les compagnies. Quand on pense à l'attitude prise dans cette question par M. L. Say, on voit que le souci de ressaisir quelque popularité s'est combiné dans la pensée de M. Gambetta avec le malin plaisir de créer des difficultés à ses successeurs directs.

Pauvre Empereur! Pauvre Russie ! — Telles sont les deux exclamations que la découverte de nouveaux complots, contre la vie du Czar Alexandre III, amènent à notre bouche.

Et nous pourrions ajouter : Pauvre Europe ! car, on ne doit pas l'oublier, depuis dix ans la Russie est devenue un élément de pondération indispensable dans le concert européen.

En Russie, comme en France, on veut aller trop vite dans la voie des réformes et lorsqu'on aura *dynamité* toute la famille impériale, la question sociale n'aura pas fait un pas.

On se trouvera en face d'une aristocratie militaire puissamment organisée, éclairée, joignant à une instruction solide, toutes les préventions des âges d'autrefois.

Tout en bas, un peuple de paysans, à peine sorti du servage, ne sachant ni lire ni écrire, obéissant à la voix de ses popes, presqu'aussi ignorants que lui, et plus immoraux que lui.

Religieux sans croyances, prêtres sans religion, vivant du paysan et le dominant, ces popes, pour rester les maîtres, se dresseront contre les classes moyennes qui forment une infime minorité et les arrêteront dans leur œuvre.

Ajoutez à tous ces éléments hostiles à la diffusion des idées révolutionnaires, la catholique Pologne qui réprouve énergiquement, de toute la force de son âme chevaleresque, les crimes horribles des nihilistes.

C'est une étrange race que cette race mongole qui forme l'élément principal du peuple russe. Depuis Pierre-le-Grand et Catherine II, elle joue un rôle puissant dans la politique européenne, et, à côté d'une noblesse polie et civilisée, elle nous présente plus de cinquante millions d'habitants qui savent à peine défricher leurs terres, et qui jettent en guise de prières, aux échos voisins, le son des cloches de leurs églises.

Paysans, qui ont la haine du Juif et l'amour de l'Empereur, qui vénèrent leur seigneur et détestent ceux qui s'adonnent au négoce et aux arts libéraux.

Or, l'élément principal du nihilisme se recrute dans les deux classes essentiellement impopulaires : les étudiants et les boutiquiers.

Aussi le mouvement nihiliste est-il pour des siècles encore condamné à la plus complète impuissance.

Il faudra que strate par strate, l'esprit de famille, de civilisation, et d'instruction pénètre parmi les Russes, avant que les idées politiques naissent et se développent suffisamment pour faire de la Russie un pays constitutionnel.

La France sortant de la civilisation latine, et possédant, en pays de droit écrit, cette admirable législation romaine, dont on a pu dire qu'elle était la « *ratio scripta* » a mis quatorze siècles pour accomplir son évolution égalitaire, comment peut-on espérer que les Russes y parviendront en quelques années ?

C'est de la folie.

PIERRE SALVAT.

L'AMOUR DU PEUPLE

On lit dans le *Pays* :

Au banquet d'hier, M. Gambetta a parlé de SON AMOUR DU PEUPLE, et CET AMOUR, a-t-il dit, ON NE L'ACCUSERA PAS, OU LE PORTE DANS SES ENTRAILLES QUAND ON EST DU PEUPLE.

Et quelques assistants ont eu la bêtise d'applaudir cette déclaration aussi ampoulée que mensongère !

L'amour du peuple ! mais où donc et quand donc M. Gambetta l'a-t-il montré cet amour ?

Était-ce quand il menait avec frénésie cette *défense nationale* qui sema nos champs de soldats gelés et morts de faim ?

Que lui importait de faire périr cent mille hommes, de laisser mourir la patrie épuisée, du moment où il demeurait chaudement enveloppé dans ses fourrures et envoyait cette fanfaronne et criminelle dépêche : « *Cagnes exquis, soyez gai et de bonne composition?* »

Était-ce à l'époque où son discours de Romans amenait à la Bourse des fluctuations voulues, dont il profitait habilement ?

Était-ce lorsque, devenu président de la Chambre, il mangeait l'argent de la France avec son cuisinier désormais légendaire ?

Était-ce en faisant de sa campagne de Ville d'Avray un bosquet jaloux des bosquets du jardin Mabille et en y cachant des danseuses de l'Opéra ?

Était-ce en nous lançant dans l'expédition de Tunisie, afin de provoquer la hausse dont il avait besoin, après avoir accaparé les valeurs de ce pays funeste ?

Hôtel, chevaux, voitures, bonne chère, argent entassé au point d'avoir pu tenter l'achat de tous les journaux, voilà sa manière d'aimer le peuple, à ce gros farceur de Gambetta.

L'amour du peuple dans ses entrailles ! c'est une singulière façon d'expliquer son obésité ; mais ce n'est pas la vraie, et si jamais l'*amour du peuple* avait l'imprudence de s'y glisser entre le dîner de la veille et le déjeuner du lendemain, il y serait considérablement aplati.

Ça vous parle du peuple, de ses besoins, des questions sociales, et ça ne fait que boire, manger et jouir.

Oh ! une fois l'an, deux ou trois fois au plus, il consent à accepter un banquet, il daigne mal manger un soir, et tout cela pour exploiter quelques corporations naïves.

Une fois, c'est la société des commis-voyageurs ; une autre fois, ce sera les employés des chemins de fer.

Il dîne avant d'y aller, et entre le veau et la demi-bouteille de vin infect qui lui est servi, le ventre rempli au préalable, il condescend à parler au peuple de ses sentiments fraternels, de son amour, de son dévouement.

Lui, l'homme aux deux ou trois cent mille livres de rentes, qui a de l'argent caché jusque dans ses chaussettes, il serre la main du prolétaire, lui parle de l'alliance de la bourgeoisie, fait retentir des mots bien creux, bien sonores, recueille des bravos imbéciles et s'en va content de les avoir fourrés tous dedans.

Un quart d'heure après il se rince la bouche, salie par des plats grossiers, et il reprend sa vie voluptueuse, interrompue une minute par les besoins de la popularité.

Athénien pendant toute l'année, il a bien voulu se faire Spartiate pendant quelques heures, durant lesquelles il a lâché Aspasie pour le brouet noir.

Certes, nous ne sommes surpris par rien de la part de ce prodigieux farceur, et nous n'avons plus à admirer ses mensonges et ses hypocrisies; mais, ce qui nous confond, c'est l'incommensurable bêtise des gens qui l'écoutent.

Ces braves mécaniciens ont positivement cru qu'il était des leurs, qu'il ne pensait qu'à eux, qu'il ne vivait que pour méditer le problème social et leur faire partager les avantages de la vie opulente qu'il mène insolemment.

Comme les commis-voyageurs, ils l'ont cru sur parole, ils ont été flattés de sa présence, de ses déclamations étudiées.

Pauvres gens ! Pauvres bêtes ! moutons électoraux dont on enlève la laine pendant qu'on les flatte, quand donc verrez-vous clair et quand donc jugerez-vous sainement les gens qui vous exploitent, qui vivent de vous et qui consentent à vous donner un petit nombre de leurs minutes pour mieux pouvoir, pendant toute l'année, vous faire servir à leurs ambitions, à leurs appétits, à leurs plaisirs et à leurs vices !

PAUL DE CASSAGNAC.

LOIS EXISTANTES

Quand le gouvernement n'a pas sous la main les lois qu'il lui faut pour réprimer les libertés qui le gênent, il en invente : ce qui a été le cas lors des décrets du 29 mars.

C'est d'ailleurs depuis ce temps que l'expression « lois existantes » est entrée dans la langue courante : on appelle lois existantes toutes celles qui n'existent... que dans l'imagination de la sainte-Vehme révolutionnaire.

Quand au contraire le gouvernement se trouve en présence d'un corps de délit qu'il lui répugne de frapper, parce qu'il y voit sa chair et son sang, eh bien ! il pèse à côté des lois véritablement existantes sans faire semblant de les voir ; ce qui est le cas pour le projet de loi relatif aux publications obscènes.

Le Code pénal, en son article 330, a parfaitement prévu en effet ce genre de délits, qui rentre après tout dans la catégorie des outrages publics à la pudeur.

Mais non : l'outrage public à la pudeur ne fait pas l'affaire du gouvernement : il est trop sévèrement puni.

Eh quoi ! fera le lecteur, eh quoi ! le gouvernement aurait-il donc de secrètes indulgences pour l'outrage public à la pudeur ?

Hélas ! c'est comme j'ai l'honneur de vous le dire.

∴

Les radicaux n'ont rien laissé debout de ce qui était respectable et sacré : comment la corruption des mœurs n'aurait-elle pas été en croissant, au lieu d'aller en diminuant ?

Et maintenant qu'ils sont acculés à la nécessité : maintenant que le devoir et l'honneur leur commandent de réagir contre les funestes doctrines dont la responsabilité leur appartient en propre, qu'est-ce qu'ils font ?

Ils n'osent pas aller jusqu'au bout : ils reculent, dans la crainte que les mesures qu'ils vont être obligés de prendre ne se retournent contre eux ; et comment ne se retourneraient-elles pas contre eux, puisque la licence de la presse, ce sont eux-mêmes qui l'ont créée et fomentée?

Aussi que voit-on ?

On voit le singulier spectacle d'une commission parlementaire qui, ayant une loi véritablement existante sous la main, préfère recourir à des subtilités de procédure, en ajoutant par ci par là un mot, une phrase à la loi sur la presse que la Chambre vient de voter.

Ah ! comme on reconnaît bien là nos maîtres ! comme on voit ici du fé bât les blesse !

Car ou bien l'article 330 du code pénal ne signifie rien, ou il a entendu viser les cas qu'il s'agit aujourd'hui de réprimer.

Le fait de colporter une publication obscène par les rues n'est-il pas un outrage public à la pudeur ?

Pourquoi ne pas lui appliquer dès lors la loi que l'auteur du code pénal a édictée dans ce sens ?

Et qu'est-ce que cette manie de légiférer encore, de légiférer toujours, alors que la besogne est toute faite, et bien faite par surcroît ?

∴

Mais nous l'avons dit, le gouvernement ne se sert des lois existantes que lorsqu'elles n'existent pas ; et lorsqu'elles existent réellement, il les laisse de côté, pour peu qu'elles gênent ses amis et les amis de ses amis.

Toujours la même histoire !

On ne sait pas ce qui peut arriver ; et par le temps de pornographie qui court, il faut y regarder à deux fois avant de s'exposer à condamner un monsieur qui est parfois un électeur influent et le plus souvent un républicain dévoué.

Les républicains dévoués n'ont-ils pas tous plus ou moins commencé par attaquer le principe d'autorité, par exciter à la haine et au mépris des citoyens, par jeter l'ordure, comme nous le disions plus haut, sur tout ce qui était respectable et sacré ?

Vous voyez d'ici la situation.

Vous devinez le terrible embarras où une telle éventualité peut jeter le législateur.

Aussi passe-t-on à côté des lois véritablement existantes et de l'article 330 du code pénal sans les voir.

Et quand on veut bien les voir, quand on daigne soupçonner leur existence, c'est lorsqu'ils visent la réaction, c'est-à-dire lorsqu'on a besoin de la loi et des prophètes pour expulser de chez eux des religieux inoffensifs, uniquement occupés à servir Dieu et à aimer leur prochain.

MYSTÈRE !

Sous ce titre : *Les précautions de M. J. Ferry*, on lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

Mardi matin, à neuf heures, a eu lieu au ministère de l'instruction publique la première réunion des inspecteurs d'académie, mandés à Paris par le ministre au sujet de l'exécution de la nouvelle loi sur l'enseignement laïque obligatoire.

Les inspecteurs présents, au nombre de 30, étaient ceux de toute la région de l'Est.

C'est M. Jules Ferry qui a ouvert la séance.

Tous les directeurs du ministère y assistaient.

Quoique, par recommandation expresse du ministre de l'instruction publique, il eût été convenu que le secret le plus absolu serait gardé sur l'objet et le but de ces réunions, nous sommes en mesure de rendre compte de l'allocution prononcée par M. Ferry.

« Le ministre a exposé qu'en raison des difficultés de la mise à exécution de la nouvelle loi, en présence des résistances et des entraves qu'elle rencontre, il avait cru plus prudent, afin d'éviter les récriminations des ennemis de ladite loi, de mander auprès de lui les inspecteurs. »

Le but de cette convocation est de donner, de vive voix, à ces fonctionnaires, sur tous les articles de la loi et relativement aux cas particuliers et incidents qui pourraient surgir, des instructions confidentielles verbales, de manière à leur permettre de résoudre toutes les difficultés sans s'exposer à la surveillance des comités catholiques et des journaux conservateurs, inconvénient qui n'eût pu être évité si le ministre avait envoyé aux inspecteurs des instructions écrites.

Les inspecteurs des autres régions ont été également mandés à Paris, par série de 30.

TIRAILLEMENTS MINISTÉRIELS

Le gouvernement fait annoncer par les journaux à sa dévotion qu'en raison de la gravité des affaires d'Egypte, il n'a pu, hier, reprendre et continuer l'examen du projet de loi portant **le rétablissement de la mairie centrale de Paris.**

Nous voulons bien croire que le ministère, sérieusement préoccupé des événements qui viennent de se passer au Caire, leur a accordé dans la dernière réunion du conseil une attention toute particulière; mais cette question d'Egypte, si grave qu'elle soit, n'a pas absorbé à elle seule tout le temps de la délibération puisque le ministère s'est en outre occupé du mouvement administratif et du projet de loi sur les conseils cantonaux.

Donc, si le projet relatif au rétablissement de la mairie centrale de Paris a été encore une fois ajourné, cela tient à une autre cause que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs.

Ce n'est un secret pour personne, dans le monde parlementaire et politique, que **le cabinet est profondément divisé sur cette question.**

On connaît les noms des ministres favorables au projet, et l'on sait que MM. Jules Ferry et Tirard, par exemple, ne sont rien moins que disposés à l'accepter tel qu'il est sorti de la collaboration du préfet de police, du préfet de la Seine, du ministre de l'intérieur et du ministre président du conseil.

AMÉNITÉS UNIVERSITAIRES

Le *Suffrage universel*, d'Angoulême nous donne une idée de la façon dont les inspecteurs comptent appliquer la loi. Apercevant un catéchisme du diocèse, dans une école qu'il visitait, l'inspecteur d'arrondissement s'écrie :

Enlevez-moi toutes ces ordures ! Dorénavant, on ne doit plus parler de Dieu dans nos écoles. Dans quelques jours je reviendrai, afin de m'assurer si l'on a tenu compte de mes observations.

Il revint, en effet, quelques jours après, dit le même journal; il fut enchanté de constater la promptitude et la rigueur avec laquelle ses ordres avaient été exécutés, il en félicita l'instituteur, donna une demi-journée de congé aux élèves et les fit sortir de l'école en leur faisant chanter la *Marseillaise*.

ORTHOGRAPHE LAIQUE ET NON-OBLIGATOIRE

Un abonné envoie au *Moniteur orléanais* la copie exacte et scrupuleusement fidèle d'un autographe signé X..., maire de la commune d'..., *et délégué cantonal*. C'est une invitation à une séance municipale en date du 20 avril 1882. Elle était ainsi libellée :

« *A Monsieur* ..., *conseiller munis-*
« *Sipal*. OBJET DE LA SÉANCE : *Pro*
« *longemAN de la rue du BourRE*. —
« *Ecole des garSon et differANTE*
« *choSSe*. »

Ce n'est pas mal pour un délégué à la surveillance de l'instruction primaire.

LA RÉSISTANCE

Dans la lettre adressée par l'évêque de Vannes à ses diocésains nous remarquons les passages suivants :

« Si les parents pouvaient choisir entre l'école officielle d'où l'enseignement chrétien est banni et une école libre qui leur offrit des avantages positifs à ce point de vue, ils seraît inexcusables de ne pas préférer la dernière.

« Ceux qui n'auraient pas la faculté de choisir une école chrétienne, devraient donner eux-mêmes ou faire donner convenablement à leurs enfants l'instruction religieuse.

« Quant aux pénalités qui pourraient ébranler les faibles et les indifférents, elles ne sauraient influencer les hommes de caractère et de principes.

Ceux-ci se rappelleraient cette parole fortifiante du Sauveur des hommes : *Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux leur appartient* ». La pénible situation qui nous est faite, impose aux prêtres, et particulièrement à ceux qui ont charge d'âmes, un surcroît de vigilance et d'activité. Ils s'inspireront de cette lettre pour remplir leur ministère auprès des enfants avec autant de zèle que de prudence et pour exhorter les fidèles à leur venir en aide à cet effet.

« Partageant, sous ce rapport, la responsabilité des pères de famille, ils devront s'assurer qu'il ne se dit, qu'il ne se fait rien de blessant pour la religion dans les écoles publiques. Nous les prions de méditer les paroles suivantes adressées par N. T. S. P. le Pape Léon XIII, au clergé de Rome, à l'occasion d'un décret qui défendait l'enseignement du catéchisme dans les écoles : « S'il n'est pas en notre pouvoir de changer l'état de choses, il est de notre devoir de chercher à en amoindrir les maux et à rendre moins sensibles les dommages qui en sont la conséquence. Il est donc nécessaire que, non-seulement les curés redoublent de diligence et de zèle dans l'enseignement du catéchisme, mais que l'on cherche, par des moyens nouveaux et efficaces, à remplir les vides qui résultent des fautes d'autrui. »

LE SCANDALE DU BANQUET GRISEL

Les scandales auxquels a donné lieu le banquet organisé en l'honneur de Grisel, ont été tout particulièrement appréciés par le *Figaro*. Voici une partie de l'article de notre confrère parisien :

Ce banquet, organisé en l'honneur du mécanicien Grisel, eût pu être l'un des plus beaux spectacles de notre temps ; je ne sais pas de tentative plus sympathique que celle de grouper, autour d'un humble artisan, décoré pour de longs et durs services, les hommes d'élite représentant toutes les intelligences. Naïvement, dans mon coin, je m'étais figuré que ce banquet deviendrait une sorte de fête réellement populaire, qui réunirait à une même table des hommes de tous les partis et de toutes les classes de la société, venus pour honorer un modeste citoyen dans sa vie de labeur. J'avais pensé qu'à côté du grand poète on grouperait à la table d'honneur les arts, la politique, l'industrie, l'armée et les représentants de toutes les religions.

Ainsi compris, ce banquet fût devenu un spectacle magnifique, humanitaire, social, dont la France eût pu tirer quelque orgueil, parce que la France est le seul pays où l'humble peut, à la fin de sa vie, attacher sur sa blouse la croix qui est la même pour tous, pour le soldat, l'industriel qui a rendu services à son pays, l'écrivain qui jette de l'éclat sur son temps, le prêtre qui remplit sa mission à travers les dangers et l'artiste qui sort des rangs. La France est le seul pays où l'ouvrier ne jouit pas seulement de ses droits politiques, mais où il a encore un rang social. Partout ailleurs l'ouvrier peut se distinguer dans sa branche, prospérer, parvenir à la fortune, devenir un bourgeois et prendre place dans la bourgeoisie ou être ennobli, sans prendre place pour cela parmi la noblesse. Il n'y a qu'en France où l'homme qui a porté la varouse toute sa vie, puisse, dans sa vieillesse, prétendre aux honneurs civiques et s'asseoir triomphant au milieu des premiers de la nation.

On a vu comment cette idée grande d'honorer le travail modeste dans la vieillesse d'un laborieux a dégénéré en une lutte des partis. Les haines politiques n'ont pu faire une trêve depuis le potage jusqu'au dessert. On s'est disputé Grisel ; chacun a voulu l'avoir tout seul et ne pas laisser à l'autre un lambeau de cette vie laborieuse. On a livré bataille autour de cette croix d'honneur comme autour d'un drapeau qu'on se disputait. Qui a raison ? qui a tort ? Moi qui n'étais pas à ce banquet, je ne saurais le dire ; ceux qui ont assisté à la bagarre n'en savent pas plus long : dans leurs journaux respectifs, les partis s'accuseront mutuellement de ce scandale. Personne n'en voudra garder la responsabilité.

La querelle, commencée à l'Elysée-Montmartre, a son lendemain dans la presse. Cette fête de la fraternité est devenue une fête de la haine : les hommes qui semblaient ventis pour une œuvre de justice et de concorde se sont invectivés ; M. Gambetta d'une part, M. Clovis Hugues de l'autre sont devenus les héros de la soirée : Grisel, avec sa croix d'honneur, a disparu dans la bagarre. On a crié : Vive Gambetta. On a joué la *Marseillaise*. On a hurlé : A bas les intransigeants ! On s'est colleté, on a cassé des bouteilles. Les commissaires de cette fête fraternelle ont dû faire office de gendarmes ; cela a été pitoyable, désastreux, affligeant, au lieu d'être simple, grand et d'un noble enseignement.

LE SALON DE 1882

(Suite)

Les Américains affectionnent sans doute tout particulièrement la manière de faire et les procédés de M. Firmin Girard, puisqu'ils lui achètent ses tableaux au poids de l'or. Eh bien ! là, franchement, la France ne doit point s'émouvoir de cet accaparement. L'auteur du *Marché aux fleurs* semble avoir fait encore cette année, un pas de plus, dans la voie du finissage à outrance. Grands dieux ! quelle manie ! quelle exagération !... Il est vrai qu'à n'importe quel prix « *il y a marchand* », comme on dit à l'hôtel Drouot. — C'est là l'excuse.

La *Visite à la ferme*, une scène du siècle dernier, est bien le tableau le plus fatigant à examiner que l'on puisse rencontrer. Une trentaine de personnages, 3 ou 400 animaux d'étable, de basse-cour et autres, sont logés dans une toile de dimension fort restreinte et à ce point *léchés*, qu'on peut compter les plumes de la queue d'un coq, ou les poils du museau d'un chien ! Quel singulier travail, tout de même ! A force de soigner les détails, le peintre en arrive à ne plus se préoccuper assez de l'ensemble. On dirait que tout est sur le même plan. Point de respect des *valeurs* ! Les fonds sont aussi finement détaillés que les personnages, qui occupent le devant de la toile. C'est l'*exagération* d'un genre qui eut son heure de célébrité et qui pour être abandonné par les peintres modernes, ne manquait pas d'agrément par lui-même. « L'excès en tout est un défaut. » Ces petites maximes là, c'est toujours bon à citer.

Avec M. Henner nous rentrons dans l'art sérieux. Deux toiles de ce peintre, au Salon : Un portrait de femme sur fond bleu pâle très bien touché, très réussi et son tableau habituel : un personnage dans un fond vert. C'est intitulé *Bara*. Pourquoi Bara plutôt que Gustave ou Amédée ? M. Henner ne nous l'a pas dit. Les fanatiques prétendent que la baguette de tambour, tenue à la main par l'enfant, caractérise suffisamment le sujet. Mais enfin, si le jeune tambourin de la République s'est acquis une célébrité, ce n'est pas dans ce costume primitif qu'il l'a conquise. A part ce détail d'intitulé, nous ne savons ce que l'on peut reprocher au tableau. L'envoi de M. Henner est tout à fait supérieur cette année.

Echange de bons procédés ! Si l'Amérique enlève par delà l'Atlantique les tableaux de nos peintres français, elle exporte chez nous quelques artistes nationaux. M. Harrisson est un de ceux-là.

Ce jeune garçon couché dans le sable est l'œuvre d'un peintre de valeur, cela se voit immédiatement. La pose est naturelle, l'exécution est sobre. C'est un des très bons tableaux de l'Exposition.

Il y a dans cette même salle des peintres du Nord, de grands peintres même, le roi des paysagistes par exemple, M. Harpignies, qui expose une vue prise dans l'Yonne. Nous réservons cela pour la fin.

Deux très jolies frises commandées pour l'école Dombasle à M. Beaudoin, occupent la grande place dans la salle voisine. (N° XXI.)

De ces deux morceaux, nous préférons de beaucoup, la *Moisson* aux *Semailles*. C'est chaud, cela respire l'été.

Pour le dessin l'artiste procède de Puvis de Chavannes dont il est l'élève ; c'est tout dire. La scène est bien mouvementée, les personnages sont vivants.

Nous aimons moins comme nous le disions, la première partie. Le ton de la terre labourée n'est pas juste. La figure principale, le semeur, n'appartient pas à M. Baudoin. Il a dû — involontairement sans doute — prendre cela quelque part.... dans un des tableaux que nous avons vus aux Expositions précédentes, selon nous. Et puis, l'ensemble est moins naturel.... Enfin, que dire, cela ne vaut pas.

Voici M. Béraud représenté par deux morceaux de peinture bien dissemblables : le *Vertige* et l'*Intermède*.

Le vertige a saisi une jeune femme qui regarde Paris du haut de l'arc de triomphe de l'Etoile. On aperçoit l'avenue des Champs-Elysées pointillée en noir par la file des voitures, qui vont au bois. C'est ce que nous serions tentés d'appeler de l'art parisien. Cette toile-là aura sa place partout et plaira comme sujet à quiconque voudra orner le mur de son boudoir ou de sa salle à manger.

L'autre tableau est tout petit. Mais, comme il vaut mieux que son aîné ! M. Béraud revenant à ses situations favorites, nous fait assister à une soirée parisienne. Coquelin débite un monologue devant un cercle de gens du meilleur monde. C'est l'*Intermède*. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de l'habileté merveilleuse avec laquelle M. Béraud rend la lumière des lampes et des bougies, lors de l'Exposition du Palais-Rameau, où se trouvaient deux toiles du même genre. Ce talent lui est tout personnel. A dix pas du tableau on ne demande pas à voir la signature, il n'y a pas à s'y méprendre, c'est du Béraud. Les physionomies des invités sont très spirituellement observées. Ce n'est pas certainement de la grande peinture, mais, néanmoins, entre l'*Intermède*, de la *Prise de Sfax*, de M. Brux, par exemple, nous n'hésiterions pas un seul instant à donner la préférence au tableau de M. Beraud.

GASTON MONTLANDRY.

LES GRÈVES

Quatre réunions de grévistes ont encore eu lieu hier, à Paris.

La corporation des peintres en voitures s'est réunie, à huit heures du soir, salle du Chalet, avenue de Clichy, rue Hélène. Le comité exécutif a informé les grévistes que de nouvelles adhésions sont parvenues au bureau. Le fonds social est en prospérité. La lutte à outrance a été décidée.

La chambre syndicale des ouvriers plombiers, couvreurs-zingueurs, s'est réunie à la salle Lustin, 123, rue Vieille-du-Temple. Le but de cette réunion était de faire voter, par la corporation, une augmentation de salaire avec une diminution de travail.

A l'exemple des scieurs de long, les tailleurs et scieurs de pierre vont se mettre en grève, si les patrons n'accordent pas une augmentation de salaire. Cette décision a été prise hier soir, dans une réunion tenue rue Pétrelle.

Les ouvriers scieurs à la mécanique sont en grève ; il est vrai que jusqu'à présent cette grève n'est que partielle. La réforme demandée est de 25 0/0 en plus de leur salaire, plus la réduction de la durée de la journée à 10 heures.

—

La grève des menuisiers a pris fin à Nantes. Dans une réunion tenue avant-hier, l'accord le plus complet a été faits entre les ouvriers et les patrons.

—

A Arcachon, la grève des serruriers continue; les patrons ne voulant pas se soumettre aux demandes des ouvriers.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le régime général des chemins de fer

Le ministre des travaux publics a été entendu mardi par la commission du régime général des chemins de fer. Il s'agissait du projet de loi sur l'exploitation provisoire des lignes construites par l'Etat et non encore concédées et faisant partie de ce qu'on nomme le 8e réseau.

Celles de ces lignes qui depuis deux ans se sont trouvées prêtes à être mises en exploitation ont été confiées provisoirement aux grandes Compagnies ou à la Compagnie des chemins de fer de l'Etat. Le délai expirant le 30 juin, le ministre a demandé à la Chambre de proroger le système d'exploitation provisoire jusqu'au 1er janvier. La commission l'a accordé.

A cette occasion divers membres ont